

Le procès de Charles Maurras

Il y a cinquante ans, le 24 janvier 1945 à Lyon

Alain Sanders

Présent, 25, 26, 28 janvier 1995

« Monsieur le commissaire du gouvernement, je ne vous raterai pas ! »

Le 24 janvier 1945, à Lyon, il fait froid. Pourtant, autour du Palais de justice – et plus encore à l'intérieur – l'ambiance est « chaude ». Toute la presse du monde entier semble s'y être donné rendez-vous : 41 journalistes parisiens, 7 de Lyon, 4 de Saint-Étienne, 3 de Grenoble ; une douzaine d'envoyés spéciaux des États-Unis et d'Angleterre, des Suisses, des Argentins, des Chiliens. . .

À 13 h 30, le président de la Cour de Justice, le conseiller Henri Vainker, fait son entrée et, très vite, proclame l'audience ouverte. Non loin de lui, le commissaire du gouvernement, Marcel-Alexis Thomas, est venu se placer. Henri Vainker demande alors à son greffier, M. Vacher, de procéder à l'appel des jurés. Quatre jurés titulaires :

- M. Giron, industriel ;
- M. Henry, dessinateur ;
- M. Saumet, employé de commerce ;
- M. Dumas, ouvrier typographe ;

et deux « jurés suppléants » viennent s'installer un par un à la place qui leur a été assignée. Ils ont tous été choisis sur une liste de vingt noms proposés par les mouvements de résistance.

Tout est en place. Il ne manque que les acteurs principaux ; les accusés de cet extraordinaire procès qui ressemble plus à un « Conseil de guerre » qu'à toute autre chose. Une voix claque :

- Gardes, faites entrer les accusés.

Francisque n° 2 068

Ils entrent. Le premier, c'est Maurice Pujo. Le public retient son souffle. Le second, c'est Maurras. Henriette Chandet nota à l'époque (pour le journal *Nuit et Jour*) : « Pujo était entré. Maurras fonce. Il s'arrête net, au milieu du box des prévenus, dans un mouvement comparable à celui d'un coq de combat introduit dans l'enceinte où il devra se battre à mort. Un vieux coq mais tout en nerfs. Il rejette la tête en arrière, si largement que la barbiche – une petite barbiche grise – pointue, irrégulièrement plantée, devient presque horizontale et poignarde l'air comme un fer de lance. On dirait qu'elle est hérissée de colère, qu'elle frémit, qu'elle se redresse, qu'elle frémit de fureur. »

Maurras tient à la main droite une canne et, sous le bras gauche, un énorme paquet de documents. Sur le revers gauche de son veston se détache la francisque : n° 2 068. Elle lui a été remise par Pétain le 8 mai 1943. Il s'assoit. Commencent alors la longue lecture de l'acte d'accusation et l'appel des témoins. Ces préliminaires de procédure sont à peine terminés que Maurras se dresse et lance à l'adresse de Thomas qui, quelques jours auparavant, a requis et obtenu la peine de mort dans le procès du préfet régional Angeli :

— Monsieur le commissaire du gouvernement, je ne vous raterai pas ! Je vous en préviens.

On imagine l'effet provoqué par une telle apostrophe jetée dans un tribunal où, pour des raisons évidentes, il y a plus de visages hostiles que de figures amies... Suit l'interrogatoire d'identité :

— Je m'appelle Charles Marie Photius Maurras. Je suis né le 20 avril 1868. Mon domicile est aux Martigues, chemin de Paradis.

On sait que Maurras étant sourd, c'est à Roger Joseph qu'incomba la charge – et l'insigne honneur – d'être l'interprète du vieux lutteur. Roger Joseph explique : « Il se trouve en effet qu'en présence de Charles Maurras, une grâce de la vie permet à ma voix de pénétrer sa surdité et qu'il m'a fait la faveur de me demander de l'assister comme interprète dans la pire extrémité de son existence. »

« Je refuse de répondre »

Roger Joseph est donc intervenu pour signifier à Maurras le souci du président de reprendre un à un les articles parus dans *L'Action française* et rassemblés dans l'acte d'accusation. Maurras s'insurge :

— Je ne puis répondre sur des questions de détail si l'on ne me laisse pas traiter d'abord le débat général. On accuse Charles Maurras d'une chose

affreuse : avoir trahi la France. Souffrez que Charles Maurras présente sa défense comme il l'entend.

Le président Vainker passe outre. Il s'entête. Se met à lire les articles point par point. Maurras ne cède pas. Vainker passe alors à Pujo dans l'espoir de reprendre le débat en main. C'est peine perdue. Maurice Pujo se contente de déclarer : « Tout ce que j'ai à vous répéter, c'est que je suis solidaire de Maurras. »

Décontenancé, Vainker revient à Maurras :

— Vous avez dénoncé MM. Bidault, Champetier de Ribes et Francisque Gay ?

« Ils s'étaient insurgés contre le gouvernement légal », lance Maurras, puis :

— Je refuse de répondre. Le problème, je le répète, doit être envisagé dans son ensemble. Je suis accusé d'un crime abominable, démenti par toute ma vie, par toute ma pensée. Laissez-moi parler, laissez-moi dire ce qui est nécessaire. Après on verra clair. . .

Intervention du défenseur de Maurras, M^e Goncet :

— Si Maurras vous dit : « Je ne répondrai pas à vos questions », nous allons à un incident qu'il est tellement facile d'éviter.

Un « témoin » nommé Claudel

Le président semble le comprendre, décide d'une suspension de séance et reprend avec l'épisode Paul Claudel. L'auteur du *Soulier de satin* n'a pu, vu son grand âge, se déplacer mais il a offert – spontanément – son « témoignage ». Ce « témoignage », le commissaire du gouvernement Thomas le lit, avec la même onction que s'il interprétait *Tête d'or* :

— Charles Maurras, le plus grand des scélérats, coupable de parricide envers la France, etc., etc.

Maurras sourit. Il attend que l'interprète claudélien ait terminé puis, tirant de sa poche dix feuillets d'une écriture nerveuse, il contre-attaque : « Écrivain fumeux et incohérent. . . Vocalises hébraïques. . . Fausse et lâche cadence des vers claudéliens. . . » Et il continue : « Il a écrit une ode au maréchal Pétain et une ode au général de Gaulle. Dans la première, la France est une femme violée. Dans la seconde, c'est une vierge. Il faudrait s'entendre. . . »

Et puis, voyant que le débat littéraire passe au-dessus de la tête de la plupart des auditeurs :

— Je sais que j'abuse de votre patience. Mais ce n'est pas moi qui ai demandé à venir m'asseoir ici.

Au vrai, personne – et même dans les journaux ennemis – ne se méprendra sur les motivations profondes du « témoignage » de Claudel. Dans *La Marseillaise* Treno écrit : « Si M. Paul Claudel a demandé à témoigner au procès Maurras pour charger l’inculpé cette fois, est-ce simplement parce qu’il n’aimait pas la littérature de celui-ci ? On peut, ma foi, se le demander. »

L’incident Claudel évacué, le président du tribunal dit enfin à Maurras :

— Alors, Maurras, vous êtes en ce moment sur le terrain de votre activité générale... Vous avez la parole.

Une déclaration de 132 pages

Maurras se lève. Il tient une liasse de feuillets dactylographiés. Il y en a 132 et il n’en terminera la lecture que dans la matinée du jeudi 25 janvier. Pour ce premier jour du procès, il va lire sa déclaration. Debout. Pendant sept heures d’affilée. Il a soixante-dix-sept ans.

Roger Joseph se souvient :

« Pendant la lecture de cette déclaration, Henri Vainker ne se bornera pas à feuilleter d’un air absent ses paperasses qu’il a étalées devant lui ; à maintes reprises, il entretiendra des « messes basses » prolongées avec ses voisins, fera passer sous leurs yeux des pièces sans rapport avec les propos de l’accusé, bref saisira toute occasion de distraire l’attention des jurés de ce que Charles Maurras est en train de leur lire. »

Il en faut plus pour démonter Maurras. Quand la grossièreté de Vainker devient trop manifeste, il interrompt courtoisement sa lecture et attend la fin des apartés. Le président ayant repris une attitude plus digne, Maurras reprend sa lecture. L’union sacrée, la campagne contre les défaitistes, Clemenceau... Autant de références, de rappels historiques, de démonstrations brillantes qui passent au-dessus de la tête « de la majorité des jeunes gazetiers nouvellement promus dans la presse issue de la Résistance », écrit Roger Joseph qui se souvient encore :

« Par dizaines, lors des suspensions d’audience, nous aurons l’occasion de les voir s’approcher de nous, reconnu pour un confrère, et demander “ce qu’a été exactement l’accord de Munich” ou nous prier de les éclairer sur “les tendances politiques d’Aristide Briand”. . . On imagine à quel point les mots “Affaire Dreyfus” ou “Discours de Tanger” ne pouvaient être que de l’hébreu pour ces néophytes. . . »

Henriette Chandet – que nous avons déjà citée – note : « Maurras est infatigable. Mais l’auditoire est fatigué. Les rangs du public s’éclaircissent et le président suspend l’exposé » jusqu’au lendemain.

Au soir de cette première journée, Roger Joseph confiera à Maurras :

— Si vous saviez à quel point je suis désolé de ne vous avoir dit, tout cet après-midi, que des choses absurdes ou désagréables.

Un regard ému de Maurras et, très vite :

— Il n’y a pas seulement la fidélité qui est admirable ; mais il y a aussi les moyens !

« Je vous assure, Monsieur, qu’à votre place je serais beaucoup moins fier »

Le transfert des accusés, le 25 janvier, s’est fait dans des conditions indignes : c’est entre deux rangées de FTP les insultant, les bousculant, leur crachant dessus que Maurice Pujo, 73 ans, et Charles Maurras, 77 ans, tous les deux enchaînés, ont dû rejoindre la salle des Assises.

Maurras a repris la lecture de sa déclaration : 1940, la défaite, l’invasion, l’exode, Pétain, Mers-el-Kébir, Montoire, *Je suis partout*, la démocratie... Rien, Maurras n’a rien oublié. Il ne se défend pas, il accuse :

« À mon âge, la vie est peu. L’honneur ? Je défie qu’on souille le mien. Ni la plus étonnante des arrestations, ni plus de quatre mois de prison assez resserrée, ni quelques minutes de menottes bien symboliques, ni le rapport charantonnesque d’une information sans aveu, ni l’inculpation qui voudrait être infamante, mais qui retombe sur ses auteurs, rien ne peut résister au paisible rayon de lumière que je viens de projeter jusqu’à vous. »

« Venez, faux témoins ! »

Encore un feuillet, encore un défi, une terrible imprécation :

« Venez donc, faux informateurs, faux transpositeurs ou manipulateurs de textes les plus clairs ; venez, mauvais interprètes d’intentions ; venez messagers, serviteurs et instruments des factions et des factieux ; venez, faux témoins !... Il y a quatre mois que je place ces audiences sous deux grandes invocations : Jeanne d’Arc et André Chénier. »

Quelques questions encore du président du tribunal. À Maurras. Puis à Pujo. « Venez, faux témoins ! », s’était écrié Maurras. Et Francisque Gay entre.

On attend de lui le pire. Le 30 octobre 1944, déposant à Paris, il a porté de terribles accusations : « Maurras s’est livré à de véritables délations. » « Maurras a contribué à la défection intérieure. » « Maurras nous a dénoncés. . . »

Manifestement Vainker se régale par avance de tenir un si bon « témoin ». Mais le « soufflé Gay » est devenu bien triste en retombant. *Quid* de ses

accusations passées ? Plus grand-chose : « Même l'article de mars [celui qui aurait entraîné une perquisition allemande dans les bureaux parisiens de Gay] ne m'avait pas paru suffisamment dangereux pour que je prenne aucune espèce de précaution. J'ai continué à vivre dans la légalité tout le temps... Il n'y avait, en réalité, pas une véritable dénonciation », va-t-il déclarer mollement.

Marcel-Alexis Thomas n'est pas content de son témoin à charge. Il se fâche presque :

— Mais enfin, n'avez-vous pas signalé qu'une de vos employées aurait vu entre les mains de la police allemande ou d'une autre personne un numéro de *L'Action française* ?

Francisque Gay ne sait plus. Il n'était pas à Paris quand ça c'est passé. Il n'a repris contact avec son personnel qu'un mois plus tard. Vainker insiste :

— Vous êtes un vieil ennemi politique de Maurras... Alors, bien sûr, il se sert de son journal et vous dénonce.

M^e Goncet bondit :

— Vous venez de dire, Monsieur le Président, en résumant la déposition de monsieur Gay, qu'en somme monsieur Maurras le dénonçait dans son journal. Or, je crois qu'il vient de prendre beaucoup de précautions pour dire qu'il n'avait pas considéré cela comme une dénonciation... Ce n'est pas du tout pareil : c'est même l'inverse.

Le secret de M. Gay

Francisque Gay sent qu'il a déplu. Il essaie de se rattraper. De raisonner. De faire le malin en expliquant que l'adage « Je n'en sais rien mais j'en suis sûr » constituait « exactement toute la logique maurrassienne ». Cette fois, c'est Maurras qui a bondi :

— Tout le monde sait que cette formule est de La Bruyère !

Le malheureux Francisque Gay essaie encore de plaire. Il fait des grâces aux journalistes proches de la barre. Il sourit. Il s'essaie à rire. Mal lui en prend :

— Riez tant que vous voudrez, lui crie Maurras, je ne ris pas. Accuser quelqu'un d'avoir trahi son pays n'est pas pour lever une risée quelconque. Je vous assure, Monsieur, qu'à votre place je serais beaucoup moins fier.

Le secret de cette soudaine absence d'agressivité de la part de Gay ? Oh, il est bien simple. Les défenseurs de Maurras avaient dans leurs dossiers la lettre que Francisque Gay avait envoyée, le 7 avril 1944, à son administrateur Edmond Bloud pour se vanter d'avoir participé obstinément « à toutes les campagnes qui ont été menées chez nous en faveur du rapprochement

allemand... Il n'y a pas un effort dans ce sens où je ne me sois trouvé associé ». Il s'y vantait aussi d'avoir « toujours persévéré dans cette même ligne, même après le triomphe du national-socialisme » et d'avoir « véhémentement préconisé l'acceptation du plan de désarmement présenté par Hitler ».

Au matin du 26 janvier, défilent encore François Bidault, qui vient dire qu'il n'a rien à dire ; le journaliste Joseph Folliet, qui prétend ne pas vouloir reprendre une polémique contre un adversaire désarmé ; Roger Bouvard, policier en service commandé ; et René Verdenal.

Le « rapport Verdenal »

René Verdenal a 31 ans. Il est professeur au Lycée de Saint-Rambert. Il explique qu'il a été chargé par un Comité de dresser le premier document du procès en établissant une analyse et une synthèse des articles de Maurras. Quand il a terminé, M^e Goncet se lève et demande :

— Où séjourne actuellement M. Verdenal ?

Un long silence. Brisé par Vainker :

— Eh bien, oui, M. Verdenal est en prison.

— Pourquoi M. Verdenal est-il en prison ?

demande doucement M^e Goncet. Et, comme on ne lui répond pas :

— Je vais vous le dire : M. Verdenal s'est présenté chez une commerçante. Il a saisi des denrées qui se trouvaient dans le magasin et il s'est approprié une soixantaine de mille francs. La commerçante est venue lui dire qu'elle était ruinée. M. Verdenal lui a rendu 5 000 francs, mais, sur le reçu qu'il a exigé, il a ajouté un « 1 » devant le chiffre de 5 000.

C'est donc à cet homme, inculpé de « vols, faux et usage de faux », nommé en septembre 1944 président du « comité de Libération » de Collonges-au-Mont-d'Or, qu'on a confié le soin d'établir le fameux « Rapport Verdenal », un « travail de synthèse » destiné à confondre définitivement Maurras, et accompli au « nom de la délégation régionale, donc du commissariat de la République » (et l'on retrouve au passage Yves Farge que nous avons longuement évoqué dans la série consacrée à « la fin de L'Action française », l'été dernier).

Après les accusateurs, les témoins

On comprend qu'après cette magistrale boulette, le ministère public préfère lever la séance. Comme s'il pressentait que l'après-midi serait rude ; après les accusateurs, les témoins : Marcel Justinien, qui viendra encore éclairer la personnalité de Verdenal avec lequel il partagea un temps l'hospitalité du Stalag VB, Jean Guiraud, notable de Lyon, Henri Rambaud,

professeur aux facultés catholiques de la ville, Madame de Dreux-Brézé, tous venus témoigner de l'anti-germanisme constant de Maurras ; le préfet Angeli, martyrisé pendant l'invasion de la prison Saint-Paul, invasion au cours de laquelle l'intendant de police René Cussonnac fut lynché ; Louis-François Auphan, arraché à sa cellule pour l'occasion ; André Nicolas, directeur de la revue maurrassienne *Frontières* ; François Daudet, qui témoigne pour son père disparu . . .

Et tant d'autres encore : M^e Chapuis-Caire ; l'Alsacien Jean Siben ; M^e Paul Bertran de Balenda ; l'ingénieur Robert Plasse ; un officier polonais, Stéphane Tiskievitch ; le général François Chevalier ; le colonel Henri Guyot. Et le capitaine Georges Gaudy, venu témoigner en uniforme et qui a quitté son état-major de l'École interarmée de Cherchell. Le président Vainker, gêné par le témoignage sans failles de Gaudy, lui demandera :

— Vous n'avez plus quelque chose de particulièrement spécial à dire ?

— Je pourrais vous dire infiniment de choses . . .

— Je vous remercie !

Ne reste plus à M^e Goncet et à M^e Breuillac qu'à lire les témoignages écrits de Jérôme et Jean Tharaud, Henry Bordeaux, Louis Madelin, Gabriel Théry, Édouard Helsey.

C'est l'heure de « Monsieur le commissaire du gouvernement », Marcel-Alexis Thomas. L'Accusateur. « Il montre au public », écrit Henriette Chandet, « un nez en bec d'aigle, un profil mince, une silhouette sèche ». Il est debout. Il va parler.

« C'est la revanche de Dreyfus ! »

« Je ne prétends faire un procès d'opinion à Maurras, explique Marcel-Alexis Thomas, mais démontrer la trahison de Charles Maurras, c'est-à-dire : *intelligences avec une puissance étrangère ou avec ses agents, en vue de favoriser les entreprises de cette puissance contre la France et campagnes de démoralisation de l'armée, de la nation, en vue de venir en aide à une puissance étrangère.* »

Après les déclarations de tous les témoins qui sont venus dire la « germanophobie » évidente de Maurras, le grand réquisiteur n'a plus grand-chose à se mettre sous la dent. Il va donc, sans pudeur aucune, réutiliser les découpages et les collages du « rapport Verdenal ». On a dit ce qu'il fallait penser de ce travail de synthèse. Pour plus de détails, on doit se reporter bien sûr au dossier établi par Maurras lui-même : *Les Mensonges de l'« expert » Verdenal au procès de Lyon* (Éd. de la seule France, 1951).

Une seule peine : la mort

Henriette Chandet note :

« Ayant établi en quelque sorte sa thèse générale, Monsieur le commissaire du gouvernement Thomas groupe en faisceau tous les articles incriminés. Il lit – grand Dieu qu'on aura lu dans ce procès! – : affaire Fornier, affaire Bidault et Champetier de Ribes, affaire Claudel, apologie de la Milice, demandes de châtiments rigoureux contre les gaullistes, contre les communistes, contre les terroristes. . . une fois de plus tous les éléments de l'accusation défilent devant les juges impassibles et devant l'accusé hautain. »

« La trahison paraît établie », a dit Thomas avant d'articuler, d'une voix où il cherche à placer un peu de fermeté :

— Une seule peine doit être appliquée à Maurras : c'est la peine de mort ! Il n'y a pas d'autre solution, je vous la demande instamment.

Maurras a lu la sentence sur les lèvres de son accusateur.

Ses voisins l'entendent murmurer : « À mon âge, on s'en fout ! » pendant que le commissaire du gouvernement conclut : « Maurras a écrit avec du vitriol. Pujo, lui, je ne sais pas quels termes employer, mais certainement il a écrit avec un alcool ou tout au moins une boisson beaucoup plus édulcorée. Vous apprécierez s'il doit ou non partager le sort de son Maître.

Au début de l'après-midi du 27 janvier, Maurras « reparaît devant ses juges, tête grise maintenant marquée du signe sanglant. Et le voilà qui se rejette dans la bagarre, sans rien ménager, sans rien esquiver et – accentuant le retournement des rôles qu'il n'a cessé de pratiquer le premier jour – en accusateur » :

« Monsieur le commissaire de la Femme sans tête, votre réquisitoire n'est pas sérieux. C'est une fumisterie et une farce sinistres. J'use de mes droits et je vous en accablerai jusqu'au bout. Vous avez une belle robe. Cela ne sert à rien si on remplace la justice par des fins de non-recevoir. Vous agissez contre la fonction que vous exercez. Vous êtes content de vous, plus content de vous que je ne suis content de moi et pourtant ma vie vaut mieux que la vôtre. Vos faux cent fois répétés, moi, ça m'est égal. Mais je songe à ceux qui ne peuvent se défendre : que deviennent les petites gens entre vos mains ? »

Silence sépulcral dans la salle.

La journaliste de *Nuit et Jour* note : « La stupeur et l'effroi gagnent la salle et se reflètent sur le visage des avocats. Pourquoi fait-il cela ? Pourquoi renchérit-il de violence au moment où sa vie est suspendue, peut-être, à une impression produite dans l'esprit d'un Juré ? »

Maurras continue de plus belle :

« Les hommes qui sont justiciables du peloton d'exécution, ce sont ceux qui ont poussé à la guerre (. . .) Accusé d'intelligences avec l'ennemi, je vous

ai demandé de le prouver. Vous ne l'avez pas fait. Vous n'avez tenu aucun compte de ma démonstration. Le violent, c'est que vous soyez à la place où vous êtes et que je n'y sois pas ! »

Le plaidoyer des avocats de la défense

M^e Breuillac plaide pour Maurice Pujo. Au jury et au président du tribunal, il pose cette simple question :

— À Maurice Pujo que reprochez-vous ? Il faut que vous lui reprochiez des actes précis et j'entends ainsi que, par un écrit que vous citerez, par une phrase que vous préciserez, il faut que vous établissiez qu'il aurait favorisé intentionnellement les entreprises de l'ennemi.

Ni l'exposé des faits ni le réquisitoire n'a pu rien établir de semblable. Alors M^e Breuillac conclut :

— Il vous est tout à fait impossible de condamner Maurice Pujo en vertu de l'article 75 : trahison, intelligences avec l'ennemi. . . Il vous est également impossible de le condamner en vertu de l'article 84, alinéa 4 : atteinte à la sûreté de l'État. . . Vous ne pouvez que l'acquitter.

C'est au tour de M^e Goncet. Il commence à parler lentement. Pendant trois heures, il gardera la parole. Sans mollir un seul instant dans l'argumentation ou la combativité. D'entrée de jeu, il a expliqué :

— Maurras ne signera pas son recours en grâce. Si vous demandez son exécution, vous n'y échapperez pas. Vous la subirez.

Un temps, puis :

— Les juges seront jugés.

Sans rien omettre, M^e Goncet reprend point par point les thèmes de l'accusation. Et il rappelle :

— La pauvreté même de Maurras ne vous a jamais paru une circonstance atténuante. Or, imaginez, si vous le pouvez, que Maurras, jusqu'aux derniers temps qui ont précédé la Libération, gagnait beaucoup moins que le plus petit ouvrier qualifié de l'imprimerie : 4 000 francs par mois. . . Ses livres ? Il y avait les droits d'auteur mais, depuis la guerre, les chèques qui provenaient des éditeurs étaient immédiatement endossés au profit d'une œuvre de prisonniers.

« Si je pouvais donner mon sang. . . »

Et encore :

— Si vous aviez quelque chose de vraiment solide, de vraiment sérieux qui soit capable d'envoyer justement Maurras au poteau d'exécution, vous n'auriez pas un rapport Verdinal dans un dossier désert. . .

Après la plaidoirie, Maurras se lève pour regretter que « pendant ces débats qui ont été si longs, on ait tant parlé de l'Angleterre d'une part, de l'Allemagne de l'autre – et si peu de la France. Je lui ai consacré ma vie, mes sueurs, mes forces. Si je pouvais lui donner mon sang, je vous assure que rien ne serait plus glorieux et plus agréable pour moi ».

Maurice Pujo se lève à son tour : « Je ne dirai pas que votre verdict me sera indifférent, car d'abord je souhaite la justice, et. . . j'ai deux enfants qui ont encore besoin de moi. Mais ces enfants, ce dont ils ont encore plus besoin, c'est de mon honneur. C'est une richesse qu'on ne leur enlèvera pas. L'honneur de ma vie, c'est d'avoir été le compagnon de Charles Maurras ; c'est d'avoir, pendant quarante-cinq ans, pensé avec lui des vérités de salut pour notre Patrie bien aimée. »

Le verdict indigne

Le délibéré va se prolonger pendant plus d'une heure et quart. La Cour reprend séance. Maurras et Pujo sont encadrés par des gardes mobiles. Henri Vainker, debout, lit la sentence :

— Charles Maurras est condamné à la réclusion perpétuelle et à la dégradation nationale.

— À Maurice Pujo sont infligées cinq années d'emprisonnement, une amende de 20 000 francs, et la dégradation nationale.

« Charles Maurras n'a pas entendu, ne peut entendre », écrit Henriette Chandet. « Cinq cents personnes autour de lui connaissent son sort. Lui l'ignore. Peut-être est-il, en cet instant, marqué pour la mort devant les fusils de ses compatriotes. Il n'en sait rien ! »

Enfin, M^e Goncet lui tend une feuille de papier où est énoncé le verdict. Il le lit rapidement. Très droit. Et puis :

— C'est la revanche de Dreyfus !

E finita la commedia. Maurras, qui tient serré contre lui un énorme dossier, grimpe dans la voiture cellulaire qui le remporte vers sa prison. Autour de celle-ci, des fidèles montent la garde. Au cas où certains communistes, fâchés du verdict, auraient eu l'idée de préparer un attentat. Dans la nuit, un camion quittera Lyon avec, à son bord, les deux condamnés. Direction : l'Auvergne. Et très exactement la Maison centrale. De Riom.



FIG. 1 – Charles Maurras pendant son procès. Il a 77 ans. Debout pendant sept heures, il va lire sa « défense » : une liasse de 132 feuillets.



FIG. 2 – Charles Maurras suivant les dépositions des témoins. Cliché de la revue *Ambiance* du 7 février 1945.

... En toutes circonstances,
nous refusons de participer à la
guerre civile qui l'ouvrirait, nous
nous réservons pour la réconciliation
et l'unité des Français.

FIG. 3 – Un passage de la déclaration lue par Maurras le 25 janvier 1945 :
« En toutes circonstances, nous refusons de participer à la guerre civile qui s'ouvrirait, nous nous réservons pour la réconciliation et l'unité des Français. »



FIG. 4 – Charles Maurras et Maurice Pujo devant la Cour de Justice de Lyon.



FIG. 5 – Charles Maurras dans sa cellule, vers 1948.

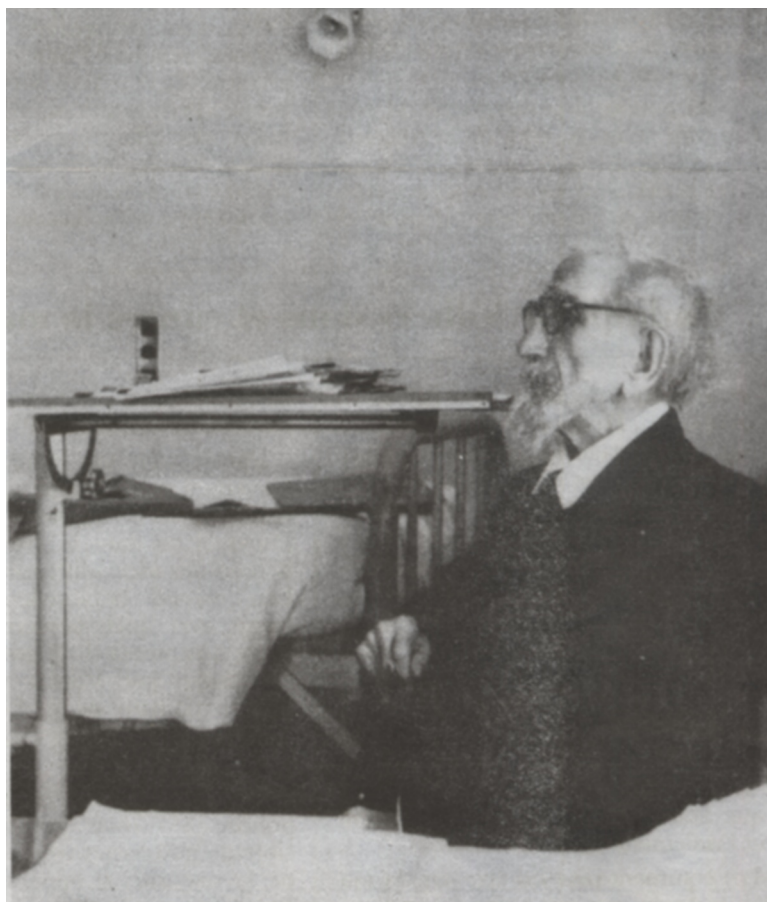


FIG. 6 – Charles Maurras à la clinique Saint-Grégoire, à Saint-Symphorien-lès-Tours, le 11 juillet 1952.